

## **Assemblée des parents du 17.01.24, à Moudon salle du Fey.**

### **¼ parents du Conseil d'établissement**

Séance ouverte à 20h

Les membres du ¼ parents soit : Céline Ombelli, Etienne Habegger, Shqipe Ismaili et Daniela Potenza, se présentent. Seulement 4 personnes ont fait le déplacement, dont le Municipal Monsieur Jean-Philippe Steck membre du CODIR de l'AIMSLE, nous les remercions.

Le quart parents se présente aux parents, explique son rôle et donne le déroulement de la séance de ce soir, qui sera suivie d'un apéritif :

- Notre rôle est de vous écouter et si les sujets ont déjà été traités de vous répondre directement sinon les sujets seront remontés au Conseil d'établissement. Pour la suite à y donner, cependant cela peut être long car nous ne nous réunissons que 3 à 4 fois par année.
- La liste des sujets que nous traitons sont présentés et les problèmes personnels ne peuvent être traités ce soir mais il y a possibilité de voir directement avec l'école.

Les thèmes dont nous pouvons débattre ce soir sont : les camps, le programme culturel, les courses d'écoles, les devoirs surveillés, l'accueil parascolaire, les infrastructures scolaires, la sécurité sur le chemin de l'école, les horaires d'école.

Comme nous ne sommes pas nombreux ce soir, nous vous invitons à poser vos questions directement.

- Voici en **gras** et numérotées les questions/remarques qui ont été posées par les parents, en *italique* les réponses que nous avons pu apporter et tout ce qui n'a pas de réponse sera à discuter lors du prochain Conseil d'établissement.

### **1. Qu'en est-il des trottinettes interdites dans l'enceinte des collèges de Moudon, comment faire pour les trottinettes pour le parcage de ces dernières ?**

R. Jean-Philippe Steck répond que le Municipal en charge des bâtiments a reçu la demande, elle est en cours de traitement.

### **2. Concernant les horaires scolaires, ne peuvent-ils pas être harmonisés avec les trains ? Cela devient problématique à midi, et le matin.**

R. Jean-Philippe Steck répond que pour 2024, les horaires scolaires devront changer en cours d'année à cause des horaires de trains qui seront changé en décembre 2024.

### **3. Les repas de la cantine seraient moins bon qu'avec l'ancien prestataire.**

R. Etienne explique que cela a été soulevé dans une de nos séances, et le comité de l'AIMSLE devait se rendre à la cantine pour comprendre ce qui ne va pas, car au niveau des plaintes il n'y a pas eu de remarques pertinentes, pour pouvoir traiter cela. Le Comité de l'AIMSLE a été mangé et ils n'ont rien trouvé à redire sur la nourriture qui était bonne.

## **Assemblée des parents du 17.01.24, à Moudon salle du Fey.**

### **¼ parents du Conseil d'établissement**

Cependant, la livraison des repas se fait plus vite qu'auparavant.

Et s'il y a eu un changement c'est car la loi oblige les communes tous les 5 ans à refaire un appel d'offre auprès des fournisseurs.

Cependant, un des parents présents, signale que ses enfants font remarquer que la nourriture n'est pas servie en quantité suffisante, et cela serait trop cuit. Et pas assez de micro-ondes.

Par ailleurs, les enseignants vont moins manger au réfectoire selon les informations qui nous ont été rapportées.

La fréquentation dès lors a diminué à la cantine.

#### **4. Pour la cantine, qui décide des snacks qui sont proposés en plus du menu ?**

R. Le but de l'AISMLE est de proposer une cantine avec des menus et propositions variées.

#### **5. Pour l'UAPE au château (Fey), il y a eu beaucoup de changement depuis la rentrée d'août 2023, y a-t-il des problèmes ou des opportunités de travail ailleurs qui font que ces personnes partent ?**

R. Jean-Philippe Steck répond, que comme il y a un manque de personnel dans tout le canton de Vaud, il est difficile de trouver la personne qui répond aux critères pour ces postes et le fait que des postes pour les UAPE sont en nombres et les employés choisissent de partir postuler ailleurs où cela leur convient le mieux. En outre, l'ambiance n'est pas au top que cela soit à Moudon et à Lucens.

Et en tant qu'employeur, soit comme membre du CODIR de l'AISMLE, Jean-Philippe Steck fait remarquer que le taux d'absentéisme est assez élevé, ce qui n'aide pas.

#### **6. Y aura-t-il une ouverture du parascolaire durant les vacances ?**

R. Jean-Philippe Steck, réponds que cela va se faire pour la rentrée 2024-2025, en harmonisation avec Payerne et Lucens.

#### **7. Aux alentours de l'école du Fey, ne serait-il pas possible de mieux signaler la présence des piétons ?**

R. Jean-Philippe Steck, répond qu'un concept est en cours de préparation et devra être présenté et validé par le conseil communal.

#### **8. Jean-Philippe Steck demande si c'est le quart parent qui est à l'origine de la présentation sur les écrans ? Il a trouvé l'idée super.**

R. Etienne répond que nous avons un budget de Frs 1000.- par année et que c'est le Conseil d'établissement dans son ensemble qui a organisé cela. Désormais cela sera plus des ateliers avec les enfants directement car ce sont eux qui sont le plus concernés.

#### **9. Activités aux UAPE, elles sont assez limitées, y a-t-il des activités prévues pour occuper les enfants ? Qui gère cela ?**

R. par rapport à l'expérience de Daniela Potenza, ses enfants ont toujours eu des activités mais cela dépend des éducateurs.

**Assemblée des parents du 17.01.24, à Moudon salle du Fey.**

**¼ parents du Conseil d'établissement**

**10. Quel est le protocole pour la sécurité des enfants à l'école ? Peuvent-ils sortir de l'UAPE et prendre le bus ?**

R. Selon nos informations non ils ne peuvent pas quitter l'UAPE seuls, mais à vérifier. Et à Moudon il y aurait un tableau indiquant qui peut partir ou pas seul ou avant l'heure.

**11. Jean-Philippe Steck demande pour les activités culturelles si le quart parent à quelque chose à voir ?**

R. Non il y a juste les pièces de théâtre pour le primaire, prévue par l'AIMLE.

C'est dommage d'avoir si peu de parents qui viennent, mais on ne peut rien faire si les parents ne s'y intéressent pas.

- Les personnes présentes souhaitent recevoir un PV de la séance et si possible un compte rendu des réponses que nous allons discuter lors du prochain Conseil d'établissement, pour ce faire, nous leur avons demandé de remplir un formulaire avec leurs coordonnées.

Fin de la séance à 21h15. Suivie d'un apéro.